

# BNP Paribas Fortis Funding (LU)

## émet de nouvelles obligations à 5 ans en AUD

FLASH  
INVEST  
Août 2014

Document promotionnel



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Obligations



5 ans



Dollar australien (AUD)  
Risque de change



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) en AUD à l'échéance



Coupon annuel de 4% (brut en AUD)



Profil défensif à dynamique



Précompte mobilier de 25%

### Principales caractéristiques

- ✓ La BNP Paribas Fortis Funding AUD 4% Fixed Rate Note 2019 est un titre d'emprunt émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital investi en dollar australien (hors frais), à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.
- ✓ Émission en dollar australien (AUD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en AUD vers l'EUR.
- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4% (brut en AUD).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,875% et en considérant un remboursement à 100% (en AUD) à l'échéance, le rendement actuariel brut est de 3,584%, soit un rendement actuariel net\* de 2,595% après déduction du précompte mobilier de 25%.

### Le dollar australien (AUD)

Depuis l'été 2012, l'AUD a perdu quelque 20% par rapport à l'euro. Deux facteurs principaux expliquent ce repli : la vague de ventes qui a touché les devises à haut rendement, après l'annonce d'une réduction progressive des mesures de soutien de la Réserve fédérale, et le ralentissement de la croissance chinoise, qui a pesé sur la demande et le prix des matières premières.

Cet affaiblissement de l'AUD offre toutefois une bouffée d'oxygène à l'économie australienne, via le secteur des exportations. Par ailleurs, la politique monétaire particulièrement accommodante menée ces dernières années a favorisé la relance du marché immobilier. Bien qu'encore timide, l'amélioration des perspectives économiques réduit ainsi la probabilité d'un nouvel abaissement du taux directeur.

Le pire semble donc passé pour le dollar australien... à condition que l'économie chinoise n'émette pas de nouveaux signaux négatifs. Plus généralement, l'AUD se montre fort sensible à tout renforcement de l'aversion globale pour le risque. Vu l'importante volatilité potentielle, il est recommandé de n'envisager l'AUD que dans le **cadre d'un réinvestissement**.

(Source : BNP Paribas Fortis)

### Au 18 juillet 2014, 1 EUR valait 1,4446 AUD.

Pour acquérir une coupure de 2.000 AUD à ce cours, vous devriez payer 1.384,47 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar australien s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,6051 AUD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.246,03 EUR pour votre coupure de 2.000 AUD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar australien s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 1,3133 AUD pour 1 EUR, vous recevrez 1.522,88 EUR pour votre coupure de 2.000 AUD.

Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

### Évolution de l'euro vis-à-vis du dollar australien sur les 5 dernières années



Source : Bloomberg (données arrêtées au 18.07.2014)  
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar australien.

\* Rendement ne tenant pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



## Pour quel investisseur?

Vu l'importante volatilité dont il est susceptible de faire preuve, il est recommandé de n'envisager le dollar australien que dans le **cadre d'un réinvestissement**.

Ce produit s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un **profil de risque défensif à dynamique**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où la banque prend l'initiative de proposer le produit, elle devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Principaux risques de cette émission

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- **Risque de change:** cette obligation est émise en dollar australien. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en AUD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte en AUD et pour lesquels le paiement des Intérêts et le remboursement du capital sont donc automatiquement convertis en EUR.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi en AUD (hors frais), à l'échéance.
- **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (2.000 AUD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 3).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (en AUD) ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation en devise étrangère fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix de l'obligation diminuera et inversement augmentera si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (tel que défini en page 3) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques".



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 1<sup>er</sup> août à 9h au 29 août 2014 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès du **Service Clients au n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

**Garant:** BNP Paribas Fortis SA.

**Rating (perspective) du garant:** A2 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative creditwatch*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 2.000 AUD.
- Montant de l'émission: minimum 1 million AUD. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Code ISIN: XS1090388734 - Série 838.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: cette obligation sera cotée sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 2).



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 12 septembre 2014.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,875% (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

**Echéance:** 12 septembre 2019, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) en AUD à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4% (brut en AUD).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 12 septembre et pour la première fois le 12 septembre 2015.
- Sur la base du prix d'émission de 101,875% et en considérant un remboursement à 100% (en AUD) à l'échéance, le rendement actuariel brut en AUD est de 3,584%, soit un rendement net fiscal de 2,595%, après application du précompte mobilier de 25%. Ce rendement net fiscal ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



Frais

**Commission de placement unique de 1,875%, supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,875%**

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.

## Frais

**Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

**Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus est constitué

- du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN)" daté du 13 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de ses deux suppléments, respectivement datés du 26 juin 2014 et du 11 juillet 2014,
- du Résumé spécifique de l'émission, rédigé en français, et
- des Final Terms datées du 31 juillet 2014.

Ces documents ainsi qu'un Résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.